

Accueil de loisirs intercommunal

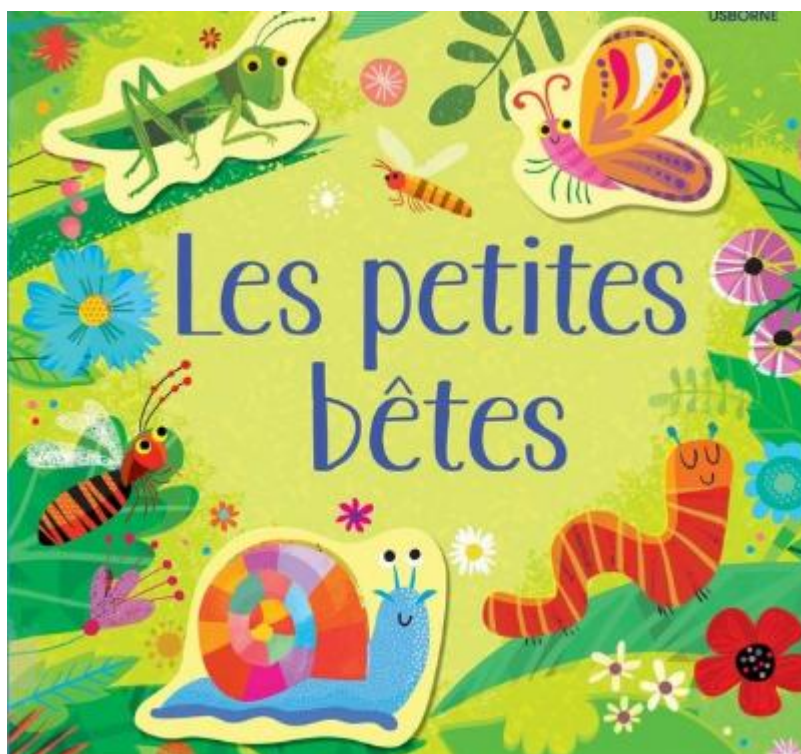
Août 2025

Du lundi 25 au vendredi 29 août

**Enfants
de 3 à 11 ans**

Service Enfance Jeunesse à
Belmont : 04 77 63 76 10
Au-dessus de la salle des fêtes à
Le Cergne : 04 74 89 96 49

Sites de
Belmont et
Le Cergne



Inscriptions par le portail famille :
<https://accueilleloisirscharlieubelmont.connecthys.com/>



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :
Myriam MELETON et/ou Manon DUBOUIS au 04 77 63 76 10
ou par mail : accueilleloisirs@charlieubelmont.com

Informations

Madame, Monsieur,

L'accueil de Loisirs sera ouvert du **lundi 25 au vendredi 29 août 2025** sur les sites du **Cergne et de Belmont de la Loire**. Vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant cette période de vacances.

Projet :

Maintenir des loisirs de qualité adaptés à l'évolution de la société et aux besoins des enfants et des jeunes, en lien avec les valeurs partagées de l'intercommunalité : Vivre ensemble, Bien-être du public et Citoyenneté.

Fonctionnement :

Les enfants seront accueillis au-dessus de la salle des fêtes du Cergne pour les communes de La Gresle, Sevelinges, Arcinges et Cuinzier et au service enfance jeunesse à Belmont pour les communes de Ecoche, Belleroche et Saint Germain la Montagne.

PAS D'ACCUEIL NI DE RAMASSAGE SUR LES AUTRES COMMUNES. VOUS DEVEZ EMMENEZ DIRECTEMENT VOTRE ENFANT A BELMONT OU AU CERGNE.



Horaires :

L'accueil de Loisirs accueille les enfants de 3 à 11 ans, de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Les arrivées le matin se font de 7h30 à 9h00. L'accueil du midi entre 11h30 et 12h30. Les retours en début d'après-midi de 13h00 à 14h00. Les départs le soir entre 16h30 et 18h30.

Goûters et repas :

Le matin, il est proposé aux enfants une légère collation échelonnée de 7h30 à 9h00.

Les repas sont livrés en liaison chaude par « ALTERREnative » situé à Ressins.

Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.



Equipe :

L'équipe d'animation sera composée de 4 ou 5 animateurs en fonction des effectifs. Les animateurs sont : Angéline (stagiaire BAFA), Emilie, Bérénice, Anaïs et Clarisse.

La direction sera assurée par Manon DUBOUIS (diplômé BP JEPS).

Inscriptions :

Les inscriptions se font par le portail famille sur le site :

<https://accueilleloisirscharlieubelmont.connecthys.com/> à partir du vendredi 18 juillet.

Pour les nouvelles familles, merci de nous contacter par téléphone, pour créer le dossier de votre enfant et obtenir votre identifiant et mot de passe. Merci de préciser lors de votre appel votre n° d'allocataire ainsi que vos coordonnées téléphoniques et votre adresse postale.

Nous restons disponibles pour tous renseignements complémentaires entre 9h00 et 18h00 non-stop jusqu'au jeudi 7 août.

Vous recevrez une réservation/devis au plus tard le vendredi 22 août.

→ Si les inscriptions n'excèdent pas 8 enfants sur un des sites, les enfants seront transportés sur le site le plus nombreux pour la journée. Vous serez automatiquement informé de ce changement.

Attention : Le Service Enfance Jeunesse est fermé du jeudi 7 au jeudi 21 août inclus.
Merci de procéder aux inscriptions ou modifications avant.

Programme d'activité sur le thème des « PETITES BETES »

	Lundi 25 août	Mardi 26 août	Mercredi 27 août
Matin	Insectes en folie ! 	Balade nature et land'art 	SORTIE A LA JOURNEE à la piscine de Chauffailles 
Après-midi	Le grand théâtre des p'tites bêtes ! 	Création de jeux éphémères 	HORAIRE : 9h00 - 16h30. 34 places pour tous les sites (Tarif horaire de l'accueil de loisirs + repas). Le pique-nique est prévu par l'accueil de loisirs. NE PAS OUBLIER : Ton sac à dos avec ton maillot de bain, ta serviette, tes brassards, ta casquette, ta crème solaire. (sous réserve)

	Jeudi 28 août	Vendredi 29 août
Matin	La cuisine des abeilles 	JOURNEE AU PLAN D'EAU DE LA COMMUNE (Belmont OU Le Cergne) Matin : fabrication d'une maison à insectes naturelle. Après-midi : observation et chasses aux insectes.
Après-midi	 Les olympiades des petites bêtes !	 L'accueil avant 9h00 et après 16h30 se fait à l'accueil de loisirs. Les enfants arrivants ou partants entre 11h30 et 14h00 devront être amenés ou récupérés au plan d'eau de la commune. Le pique-nique est prévu par l'accueil de loisirs pour les enfants inscrits au repas. NE PAS OUBLIER : une tenue adaptée à la météo et un sac à dos avec une gourde d'eau.

Les tarifs 2025 de l'accueil de loisirs

Quotient Familial	Tarif à la demi-heure	Repas	Exemple pour une journée de 11h avec repas de 7h30 à 18h30
Inférieur à 400 €	0,20	4,90 €	9,30 €
De 401 à 700 €	0,34		12,38 €
De 701 à 850 €	0,50		15,90 €
De 851 à 990 €	0,55		17,00 €
Au-delà de 990 €	0,58		17,66 €

Votre enfant doit obligatoirement être présent au minimum sur 2h30 d'activités c'est-à-dire de 9h00 à 11h30 ou de 14h00 à 16h30.

Exemple : Si vous inscrivez votre enfant de 8h00 à 16h30, que vous avez un QF de 753, il vous sera facturé 8,5 h de présence $\times (0,50 \times 2) = 8,50€ + 4,90€$ de repas soit un total de 13,40 €
Vous pouvez nous demander une réservation (devis) pour une simulation de tarif.

- Pour les familles ne résidant pas sur Charlieu-Belmont Communauté, un supplément de 20% par enfant est demandé.
- Une participation minimum à charge des familles est établie à 0,50€ par demi-journée.
- Le montant de la facture est payable à la réservation ou après la période dans un délai d'un mois.
- Pour une meilleure organisation : la journée est due pour toute absence non justifiée d'un certificat médical.
- Le repas est dû pour toute absence non excusée au minimum la veille avant midi.
- Déductible des impôts pour les moins de 6 ans (si les deux parents travaillent au moins à mi-temps).
- Une collation légère est proposée aux enfants le matin. Le goûter de l'après-midi est fourni par l'accueil de Loisirs.
- Les bons M.S.A et aides des Comités d'entreprises, mairies ou autres organismes sont déductibles sur présentation de l'attestation de droits lors du règlement. Les chèques vacances sont acceptés.
- Possibilité de paiement par : chèque (à l'ordre du trésor public), virement SEPA (le RIB est disponible sur les factures et les réservations), chèque vacances, ticket CESU.
- Pour les sorties ou toutes activités à places limitées, inscrire votre enfant via le portail famille. Les sorties s'adressent en priorité aux enfants inscrits sur d'autres activités, au minimum 2 fois 2h30 de présence.
- En cas de retard de paiement, un premier rappel est envoyé puis un deuxième, sans règlement la facture est transmise au trésor public.

Vous pouvez consulter notre règlement intérieur sur le site internet de Charlieu Belmont Communauté ou sur le portail famille ou sur simple demande.

INSCRIPTIONS à partir du vendredi 18 juillet 2025

Les inscriptions peuvent se faire soit :

- **En ligne via un portail famille :** <https://accueilloisirscharlieubelmont.connecthys.com>

Clic sur l'onglet Réservations / clic sur AL Vacances août (Extrascolaire) / clic sur période FIN AOÛT 2025 (5 jours) / cocher les jours souhaités / envoyer la demande avec les renseignements et/ou remarques nécessaires.

Renseignements à préciser lors de l'inscription : sur quel site d'activité vous inscrivez votre enfant (BELMONT ou LE CERGNE), s'il prend un repas, ses horaires approximatifs d'arrivée et de départ pour chaque jour (si ceux-ci sont différents).

Pour les nouvelles familles, merci de nous contacter pour obtenir votre identifiant et mot de passe.

- **Sur rendez-vous au service enfance jeunesse de Belmont :** Pour les nouvelles familles.

Pour la première inscription, merci de préciser lors de votre appel votre n° d'allocataire ainsi que vos coordonnées téléphoniques et votre adresse postale.

Service Enfance Jeunesse
64 rue du Commerce
42670 BELMONT DE LA LOIRE
Tél : 04 77 63 76 10
Site Internet :

<http://www.charlieubelmont.com>

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :
Myriam MELETON et/ou Manon DUBOIS au 04 77 63 76 10
ou par mail : accueilloisirs@charlieubelmont.com



DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA LOIRE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DES SPORTS

